

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820

25 mars 2015

### SOMMAIRE

4finance S.A. ....	39319	Luxembourg Investment Company 62 S.A. .....	39326
71 Berg S.A.-SPF .....	39319	Lynch Batailley S.A. SPF .....	39325
Act Today S.A. ....	39316	Mitco Resolution 4 S.à r.l. ....	39357
A.I.C.E. S.à r.l. ....	39314	MTI Luxco Sàrl .....	39334
Alegis S.à r.l. ....	39315	Peegie Financial Markets S.à r.l. ....	39358
Alexandria Invest S.à r.l. ....	39314	Real Estate & Building Company S.A. ....	39320
Allemanic Retail S.A. ....	39315	Rodange Première S.A. ....	39320
All Trans Logistic S.A. ....	39315	S.E.P.M. S.A. ....	39320
AlphaServices S.à r.l. ....	39314	Siboney Holding S.à r.l. ....	39358
Alphatax S.à r.l. ....	39315	Société Anonyme des Chaux de Contern .....	39319
Arch-Immo Consulting S.à r.l. ....	39317	TMF Corporate Services S.A. ....	39360
Arcolux S.à r.l. ....	39318	W22 S.A. ....	39316
A Tasquinha S.à r.l. ....	39314	Walden S.A. ....	39314
Dukes Court - TI S.à r.l. ....	39323	Wenkelhiel .....	39318
Fiduciaire Hoffmann, Ransquin, Thillens .....	39322	Wisdom S.A. ....	39316
Global Gateways Lux Co S.A. ....	39345	Wollbuttek S.à r.l. ....	39315
H2O LuxCo S.à r.l. ....	39321	Wolof S.A. ....	39316
Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l. ....	39355	Woodimmo S.A. ....	39318
IAFS S.A. ....	39321	Xantia Holding S.A. ....	39317
Immobilière de l'Ouest .....	39321	XMC S.A. ....	39318
INTERGIN Spf S.A. ....	39321	Yanga Oil S.A. ....	39317
Jafra S.A. ....	39320	York Global Finance II S.à r.l. ....	39359
LSE Invest S.à r.l. ....	39336	Zee S.A. ....	39317

**A Tasquinha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 29A, rue de Michelbouch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mertzig, le 18 février 2015. Signature.

Référence de publication: 2015028150/10.

(150032545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**A.I.C.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 29, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 30.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2015028151/10.

(150032709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Alexandria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 187.587.

Les statuts coordonnés au 24 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2015028160/11.

(150032979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**AlphaServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 166.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015028164/11.

(150032771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Walden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 49.188.

Les comptes au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2015028111/12.

(150032284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Wollbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 19.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028124/10.

(150031844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Allemanic Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.835.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Allemanic Retail S.A.*

Référence de publication: 2015028163/10.

(150032383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**All Trans Logistic S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 108.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028191/11.

(150032932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Alphatax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 152.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015028194/11.

(150032772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Alegis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 135.512.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*

*ALEGIS Sàrl*

*Experts Comptables*

Référence de publication: 2015028188/12.

(150033110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**W22 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 157.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028127/9.

(150031766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Act Today S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.651.

Les statuts coordonnés au 24 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2015028180/11.

(150032812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Wisdom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 104.735.

*Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 13.02.2015*

*Résolution unique:*

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur et à la tenue du registre des actions au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.061, comme dépositaire de 310 actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WISDOM SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015028123/16.

(150032162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Wolof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.010.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 25 août 2014 enregistré et déposé le 17/09/2014 sous la référence L14/164573 et publié le 22/10/2014 au mémorial C- N° 3047 (2014145227/15)*

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2014*

- Il est mis acte de la fin du mandat d'Administrateur de Madame Kathy MARCHIONE, employée privée, née le 18 avril 1970 à Hayange (France), et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet au 25 août 2014.

- Monsieur Etienne JOANNES, employé privé, né le 5 mars 1976 à Saint-Mard, Belgique et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté Administrateur avec effet au 25 août 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015028125/18.

(150031087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Arch-Immo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 20.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028203/10.

(150032713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Xantia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.515.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015028129/13.

(150031227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Zee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 117.906.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 janvier 2015 à 18.00 heures*

*Extrait des résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015028133/14.

(150031953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Yanga Oil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.537.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015 que

BDO Tax & Accounting

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 147571

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société Yanga Oil S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028131/17.

(150031865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Arcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 105.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028205/10.

(150032888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

**XMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 143.665.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société XMC SA en date du 03 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2015028130/13.

(150032105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Woodimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 94.198.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015*

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028126/15.

(150032215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Wenkelhiel, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 105.149.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 2 février 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour: WENKELHIEL*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028115/16.

(150031601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**71 Berg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 176.587.

---

**EXTRAIT**

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2015 que  
RAMLUX S.A.

9b, bd Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 53438

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société 71 BERG S.A.-SPF une durée indéterminée,  
en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028138/17.

(150031077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.974.722,30.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

---

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration faite avec effet au 12 février 2015:*

- La société anonyme de droit luxembourgeois ECOGEST S.A., ayant son siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 74.347) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Contern, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Robert DENNEWALD / Charles-Louis ACKERMANN

*Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2015027955/18.

(150031182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**4finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Maksud AHMADKHANOV, avec effet au 13 février 2015, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, a été acceptée;

- Les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2020:

Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A; et

Monsieur Martins BAUMANIS, né le 6 janvier 1979 à Ogre, Lettonie, demeurant professionnellement à Lielirbes street 17a-8, Riga, LV-1046, Lettonie, en tant qu'administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028137/19.

(150031781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Rodange Première S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4832 Rodange, 432, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.340.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027939/10.

(150031661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**S.E.P.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.902.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015027946/13.

(150031207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Jafrá S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.013.

Amicorp Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Représenté par M. Fabio Mastrosimone

*Administrateur-délégué*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015027612/15.

(150032050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 83.865.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 février 2015.

*Pour: REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015027920/16.

(150031140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



**Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.386.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'OUEST  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015027584/11.

(150031681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**IAFS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 99.475.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration, en date du 17 février 2015:*

- nomination de la société Alpha Expert S.A., société d'expertise-comptable avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite auprès du RCS de Luxembourg section B 88 567, en qualité de dépositaire des titres au porteur tel que prévu par la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027579/13.

(150031773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**INTERGIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 47.115.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015027600/14.

(150031887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.676.

**EXTRAIT**

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 février 2015, les gérants Madame Genevieve Blauen-Arendt et Monsieur Marc Schmit ont été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015027567/16.

(150031116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Fiduciaire H.R.T., Fiduciaire Hoffmann, Ransquin, Thillens, Société Civile.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg E 1.713.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre HOFFMANN, expert comptable, demeurant à L-7343 Steinsel, 16, rue des Templiers,
- 2.- Monsieur Dominique RANSQUIN, conseil économique, demeurant à L-5422 Erpeldange, 34, rue Scheuerberg, ici représenté par Monsieur Pierre HOFFMANN, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2014, ci-annexée;
- 3.- Monsieur Romain THILLENS, retraité, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Pierre HOFFMANN, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2014, ci-annexée;
- 4.- Monsieur Philippe RICHELLE, expert comptable, demeurant à B-6637 Fauvillers, 46C, rue du Centre, ici représenté par Monsieur Pierre HOFFMANN, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2014, ci-annexée;

Lesquels comparants, prénommés, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

(i) ils sont les seuls associés de la société «FIDUCIAIRE HOFFMANN, RANSQUIN, THILLENS», en abrégé «FIDUCIAIRE H.R.T., Société Civile», société civile de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section E sous le numéro 1713, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 414 du 29 août 1995 (ci-après dénommée «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier suivant acte notarié reçu en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 du 27 mai 2005.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 353 du 09 février 2012.

(ii) Le capital social de la Société est fixé actuellement à SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,-EUR) représenté par deux cent quarante (240) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,-EUR) chacune, détenues comme suit:

Monsieur Pierre HOFFMANN .....	60
Monsieur Dominique RANSQUIN .....	60
Monsieur Romain THILLENS .....	60
Monsieur Philippe RICHELLE .....	60

(iii). l'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

Monsieur Dominique RANSQUIN, conseil économique, demeurant à L-5422 Erpeldange, 34, rue Scheuerberg, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

(iv) Les personnes comparantes ci-devant spécifiées, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*I. Rapport du commissaire à la liquidation*

Les associés prennent connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

## II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, les associés approuvent les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction aux Messieurs Pierre HOFFMANN, Dominique RANSQUIN, Philippe RICHELLE et Romain THILLENS, de leur gestion de liquidateurs de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Monsieur Dominique RANSQUIN, préqualifiée.

## III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la «FIDUCIAIRE HOFFMANN, RANSQUIN, THILLENS», en abrégé «FIDUCIAIRE H.R.T., Société Civile», ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse: L-7364 Bofferdange, 1, A Romesch.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hoffmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027486/73.

(150031834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

## **Dukes Court - TI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2633 Senninegerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.088.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

Dukes Court - T (UK), LLC a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Dukes Court- T II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.088, which corporate capital is set at GBP 15,000 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 13<sup>th</sup>, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg number 3843 on December 11, 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

### *First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the scheme of signatories of the Company.

### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 12 of the articles of association which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will

hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the Shareholder(s), or as the case may be, the General Meeting.

In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives. Towards third parties, the Company shall be bound by the individual signature of the sole manager or of any manager.

However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Dukes Court-T (UK), LLC une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Monsieur Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de la société Dukes Court - T II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.088, ayant un capital social de 15.000.- GBP constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3843 du 11 décembre 2014 (ci-après dénommée «la Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le régime de signature des gérants de la Société.

#### *Deuxième résolution:*

Suite à la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de sorte qu'il soit dorénavant lu comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqué(s) librement à tout moment par l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. della Zonca et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 26 janvier 2015. Relation: LAC/2015/2269. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027370/116.

(150032128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Lynch Batailley S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.528.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LYNCH BATAILLEY S.A. SPF., établie et ayant son siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.528, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 162 de l'an 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 428 du 5 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, avocat avoué, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Pütz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina De Angelis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Pierre LEU, demeurant au 32, Chemin des Buclines, CH-1224 Chêne-Bougeries, Canton de Genève.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WAGENER, C. PÜTZ, C. DE ANGELIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62255. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015027710/58.

(150031232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Luxembourg Investment Company 62 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.549.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 103.123 and having a share capital of EUR 1,823,000.

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Luxembourg Investment Company 62 S.A.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Where the company comprises a sole shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June of each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2016.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The general meeting of shareholders may create class A and class B directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the



board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the joint signature of any two directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director. The Company shall also be bound by the joint or sole signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and the term of their office may not exceed six (6) years but may be renewed.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	31,000	EUR 31,000
Total: . . . . .	31,000	EUR 31,000

The shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,700.- euros.

### Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Sole shareholder's resolution*

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The following person has been appointed as sole director for a period of six (6) years:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 103.336, having as a permanent representative Mr Johan DEJANS, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Second resolution*

Has been appointed statutory auditor for a period of six (6) years:

COMCOLUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 58.545.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123 ayant un capital social de EUR 1,823,000.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une Société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de Luxembourg Investment Company 62 S.A..

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 17 ci-après.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trente-et-un mille (31,000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. Les avoirs de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin chaque année à 11:00 heures et pour la première fois en 2016.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la Société

est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires peut créer des classes d'administrateurs de classe A et de classe B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Si le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion, ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires a désigné différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La Société est également engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans, renouvelable.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année prochaine, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	31.000	EUR 31.000
Total: . . . . .	31.000	EUR 31.000

Les actions ont toutes été entièrement libérées; de sorte que le montant trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve à la disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 1.700 euros.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Résolution de l'associé unique*

La personne prénommée, représentant l'entière part du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La personne suivante est nommée administrateur unique pour une période de six (6) années:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant comme représentant permanent M. Johan DEJANS, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes pour une période de six (6) années:

COMCOLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société a été fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: EAC/2015/3659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027662/429.

(150031333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.325.120,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

*Extrait de transfert de parts sociales*

En vertu de plusieurs actes sous seing privé daté du 8 décembre 2014 et effectif au 11 décembre 2014, SCP III AIV One, L.P.; a cédé 66.570 parts sociales dans le capital de la Société avec effet immédiat, respectivement comme suit:

10.360 parts sociales (1.036 parts de chaque classe d'actions A à J) à G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47<sup>e</sup> étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080621;

10.360 parts sociales (1.036 parts de chaque classe d'actions A à J) à TI 1M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47<sup>e</sup> étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080615;

7.930 parts sociales (793 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462034;

14.160 parts sociales (1.416 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462174;

240 parts sociales (24 parts de chaque classe d'actions A à J) à Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des îles Caïmans, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des îles Caïmanes sous le numéro 23366;

5.650 parts sociales (565 parts de chaque classe d'actions A à J) à MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5082356;

5.890 parts sociales (589 parts de chaque classe d'actions A à J) à VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, WA 98104, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4868289;

700 parts sociales (70 parts de chaque classe d'actions A à J) PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4881329;

740 parts sociales (74 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Iles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des îles Caïmanes sous le numéro 47749;

420 parts sociales (42 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des îles Caïmanes sous le numéro 1553363;

350 parts sociales (35 parts de chaque classe d'actions A à J) à American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie (trust) de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire (trustee), State Street Bank and Trust Company, une société de fiducie (trust company) de droit du Commonwealth du Massachusetts, immatriculée au Commonwealth du Massachusetts auprès du Secretary of the Commonwealth, Corporations Division sous le numéro 113132, ayant son siège au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

740 parts sociales (74 parts de chaque classe d'actions A à J) à Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie (trust) de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements (investment advisor), Honeywell Capital Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2816453, ayant son siège au 101 Columbia Road, Morristown, NJ 07962, Etats-Unis d'Amérique.

4.430 parts sociales (443 parts de chaque classe d'actions A à J) à Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de Guernesey, ayant son siège au Regency Court, Glategny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 1 WW, immatriculée à Guernesey auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 53573;

1.470 parts sociales (147 parts de chaque classe d'actions A à J) à West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son siège au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, IL 60201, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Department of Business Services du bureau du Secrétaire de l'Etat de l'Illinois sous le numéro 03751252;

1.470 parts sociales (147 parts de chaque classe d'actions A à J) à Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite (limited partnership) de droit des îles Vierges Britanniques, ayant son adresse au 1 Charterhouse Street, Londres EC1N 65A, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des îles Vierges Britanniques sous le numéro 600;

300 parts sociales (30 parts de chaque classe d'actions A à J) à Mark Pu, ayant son adresse professionnelle à e/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

1.060 parts sociales (106 parts de chaque classe d'actions A à J) TPOP-MTI, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5196883, ayant son siège au 71 South Wacker Driver, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique.

300 parts sociales (30 parts de chaque classe d'actions A à J) à Rellim Trust Company, LLC une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4844494, ayant son siège au 2101 Claire Court, Glenview, IL 60025, Etats-Unis d'Amérique.

De telle sorte que chacun des actionnaires susmentionnés possède désormais le nombre de parts sociales suivant:

- SCP III AIV One, LP: 1.298.770 parts sociales (129.877 parts de chaque classe d'actions A à J)
- G14M5 PATCO Equity, L.L.C.: 304.680 parts sociales (30.468 parts de chaque classe d'actions A à J)
- T11M5 PATCO Equity, L.L.C.: 304.680 parts sociales (30.468 parts de chaque classe d'actions A à J)
- GP09GV (Edison) Ltd: 233.120 parts sociales (23.312 parts de chaque classe d'actions A à J)
- GP09PX (Edison) Ltd: 416.250 parts sociales (41.625 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P.: 7.170 parts sociales (717 parts de chaque classe d'actions A à J)

- MTI Co-Invest, LLC: 165.980 parts sociales (16.598 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - VCVC III LLC: 173.160 parts sociales (17.316 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Pinebridge Structured Capital Partners II, L.P.: 23.080 parts sociales (2.308 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Pinebridge Structured Capital Partners Offshore II, LP: 24.630 parts sociales (2.463 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Pinebridge Structured Capital Partners Offshore II-A, LP: 14.150 parts sociales (1.415 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust: 3.060 parts sociales (306 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Honeywell International Inc. Master Retirement Trust: 21.640 parts sociales (2.164 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Soper Investments Limited: 129.870 parts sociales (12.987 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - West Maple Ventures, LLC: 43.290 parts sociales (4.329 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Brenthurst Private Equity IV US, LP: 43.290 parts sociales (4.329 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Mark Pu: 8.650 parts sociales (865 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - TPOP-MTI, LLC: 31.350 parts sociales (3.135 parts de chaque classe d'actions A à J)
  - Rellim Trust Company, LLC: 8.980 parts sociales (898 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2015027772/106.

(150031619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**LSE Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 194.573.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Monnea S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Switzerland having its registered office at rue de la Dixence 6, 1950 Sion, Switzerland and registered with the Register of Commerce of Valais Central under number CHE-255.332.777,

represented by Raphaëlle MARCEL, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 24 November 2014.

Which power of attorney shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Name.** The name of the Company is "LSE Invest S.à r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).



3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Transfer of shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

### **Title III. - Management**

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

#### **Art. 9. Powers.**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

#### **Art. 10. Delegations.**

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### **Art. 11. Meeting of the board of managers.**

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

**Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of

managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

#### **Title IV. - General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers - Holding of general meetings.**

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

##### **Art. 14. Majorities.**

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1. The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

15.2. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

##### **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

#### **Title VI. - Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

#### **Title VII. - Applicable law**

**Art. 18. Applicable law.** All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

*Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:  
Monnea S.A., prenamed,

twelve thousand five hundred Shares . . . . .	12,500 Shares
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares, . . . . .	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500.- euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Nicolas MILLE, private employee, born on 8 February 1978 in Antony (France), with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2.2 Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on 24 April 1968 in Karaman (Turkey), with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

Monnea SA, une société anonyme constituée selon les lois suisses ayant son siège social à rue de la Dixence 6, 1950 Sion, Suisse et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Valais Central sous le numéro CHE-255.332.777,

représentée par Raphaëlle MARCEL, juriste demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2014.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "LSE Invest S.à r.l."

**Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Transfert de parts**

#### **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

### **Art. 9. Pouvoirs.**

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

### **Art. 10. Délégations.**

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

### **Art. 11. Réunion du conseil de gérance.**

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise

par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de la réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

**Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.**

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

##### **Art. 14. Majorités.**

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves**

##### **Art. 15. Exercice social.**

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

##### **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

## Titre VI. - Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

## Titre VII. - Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et paiement*

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entière du capital comme suit:

Monnea S.A., préqualifiée,

douze mille cinq cents Parts Sociales . . . . . 12.500 Parts Sociales

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales, . . . . . 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.500 euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France) avec adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2.2 Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie) avec adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Marcel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027696/460.

(150031812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



**Global Gateways Lux Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 194.559.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth (26<sup>th</sup>) day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARS:

Global Gateways Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 180872 (the Sole Shareholder);

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which it hereby declares to incorporate:

**“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of "Global Gateways Lux Co S.A." (the Company).

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors of the Company (the Board).

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also, both for its own account as for the account of third parties:

To develop, acquire, sell, license patents, know-how and related intangible fixed assets, as well as the research, development, manufacture and commercialization of new products, new technologies and their applications, including but not limited to the sector of the conversion of waste into energy and other types of recycling products.

Furthermore, the aim of the Company is:

1/ in Luxembourg as well as abroad, in any type of form, to acquire and hold participations in companies and enterprises;  
2/ to participate in the directorship and management of other companies and enterprises; to act as liquidator;  
3/ to provide technical, administrative or commercial support and advice to all Luxembourg and foreign enterprises; to provide financial support;

4/ to preserve, manage and expand its assets, both movable and immovable; all transactions involving real estate, including the lease of real estate;

5/ to acquire, rent, maintain and sell all movable assets, incl. all sorts of equipment, tools, machines, installations and computers, soft- and hardware;

6/ to apply, acquire, trade and exploit licences, patents, trademarks and other similar rights.

The Company is also authorised to do all industrial, commercial, financial, immovable and moveable transactions which might contribute to the realisation or facilitation of its purpose or of which the purpose is closely related to its own;

enter into and grant credit and loans, stand security on behalf of third parties by pawning its goods or mortgage them, including its own business.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

#### 5.1 Outstanding share capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR31,003), represented by ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent of Euro (EUR0.00301) each (the Shares), all of which have been fully paid-up, and with such rights and obligations as may be set forth in these articles of association (the Articles).

#### 5.2 Distribution rights attached to the Shares

The Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 19 and 20.

#### 5.3 Ownership, form and repurchase of the Shares

The Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Shares may be issued in the registered or bearer form, at the Shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6. Composition of the Board.** The Company shall in case there is only one Shareholder be managed by a sole director or by a Board, or in case there are two or more Shareholders, be managed by a Board composed of at least two members, being either Shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the General Meeting.

**Art. 7. Appointment, removal and co-optation.** The sole director of the Company or the Board may be re-elected and may be removed at any time and without cause by the General Meeting.

The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may at any time be (i) removed with or without cause and/or (ii) replaced by a resolution adopted by the General Meeting resolving according to the conditions of quorum and majority set forth for the purpose of his/her/its appointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect an interim director, by a majority vote of the remaining members of the Board, to fill such vacancy until the following General Meeting which shall either confirm the appointment of such interim director as a director of the Company or choose and appoint another person as director of the Company in order to fill in such vacancy.

**Art. 8. Permanent representative.** Where a legal entity is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as sole director of the Company or as a member of the Board in accordance with provisions of article 51 bis of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

### **Art. 9. Meetings of the Board.**

#### 9.1 Annual meeting in Luxembourg

During each financial year of the Company, at least one meeting of the Board will be physically held in Luxembourg.

#### 9.2 Chairman

In case a Board is constituted, the Board shall elect from among its members a chairman (the Chairman).

#### 9.3 Procedure to convene a meeting of the Board

A meeting of the Board shall be convened at any time upon call by the Chairman or at the request of not less than two directors.

#### 9.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

#### 9.5 Participation via proxy

Subject to the conditions set forth under Article 9.6 (b), any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

#### 9.6 Proceedings

Meetings of the Board shall be conducted in English.

##### (a) Quorum and majority requirements

The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the Board shall be adopted by a simple majority.

##### (b) Participation via proxy

A director of the Company may represent more than one director of the Company through a validly granted proxy at any given meeting of the Board, under the condition however that at least two (2) directors of the Company are present at any such meeting.

##### (c) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 15, where at least one (1) director is conflicted or has a proprietary interest with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority vote of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

#### 9.7 Unanimous written circular resolutions

The Board may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

#### 9.8 Sole director

For the avoidance of doubt, where the Company is managed by a sole director, any reference to the Board shall be construed as a reference to the sole director of the Company.

### **Art. 10. Minutes of meetings of the Board - Resolutions of the sole director of the Company.**

#### 10.1 Form of the resolutions of the sole director of the Company

The resolutions passed by the sole director of the Company shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the sole director of the Company shall be signed by the sole director.

#### 10.2 Signature of Board minutes

The minutes of any meeting of the Board will be signed by all the directors present at such meeting.

#### 10.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the sole director of the Company

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the sole director of the Company, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by any two (2) members of the Board or by the sole director of the Company, as the case may be.

**Art. 11. Powers of the Board and the sole director of the Company.** The sole director or if applicable the Board shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting, shall fall within the competence of the Board.

The sole director or if applicable the Board is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the Board will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 12.** The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case several directors are appointed, by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to Article 13 hereof.

**Art. 13.** The Board may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or several directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The Board may also entrust one or several individuals who do not need to be directors to perform certain tasks or actions in its name and on its behalf, and give special powers in this respect to one or several proxyholders.

**Art. 14.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name and on behalf of the Company by the Board, represented by its Chairman or by a director delegated for such purpose.

**Art. 15. Conflict of interests.**

15.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

15.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a sole director, in the event that the sole director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the sole director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the sole director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

15.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 15.1 and 15.2 do not apply to resolutions of the Board or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

15.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 15.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 16.** The Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), appointed by the General Meeting which shall set their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time, without cause.

#### **Title V. - General Meeting**

**Art. 17.** The annual General Meeting will be held each year in the municipality of the registered office of the Company, at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of June at 10.00 a.m. If such day is a public or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the next following business day.

If all the Shareholders, as appropriate, are present or duly and validly represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the General Meeting may take place without prior convening notices.

Each Share gives the right to one vote.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of April and shall run through, and terminate on the 31<sup>st</sup> of March of each year (both inclusive).

**Art. 19. Allocation of results.**

19.1 After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the Company (10%).

19.2 The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 19.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 19.

19.3 Dividend distributions, if and when declared by the General Meeting, shall be made on a pro rata basis between all Shareholders.

19.4 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in these Articles.

The General Meeting may also decide to proceed with distributions out of the reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in these Articles.

#### 19.5 Payments of dividends

Dividends may be paid out to Shareholders in Euro (EUR) or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such place and time as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting to the contrary, if any.

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion in accordance with standard valuation market practice in the Grand Duchy of Luxembourg.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst shareholders which may be in force from time to time, as the case may be.

In particular, upon liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among Shareholders shall be distributed on a pro rata basis between all Shareholders by way of advance payments on liquidation proceeds or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 21.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law."

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for all the thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR1) each.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the cash is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a blocking certificate and has been given to the undersigned notary.

The blocking certificate, after having been initialled ne varietur by the proxyholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2015.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,700 euro.

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder passes the following resolutions:

- 1) Set the number of directors of the Company at three;
- 2) Appoint:
  - Mr Joern Boelling Jacobsen, born on 18 August 1970 in Laksevåg, Norway, residing at 5, Glan Seiont, GB - LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, as director of the Company, for an initial mandate of six years;
  - Mr Robert Cunild, born on 18 January 1972 in Malaga, Spain, residing at Urb. Marbella Country Club 11, Calle 7H, 29660 Nueva Andalucía, Malaga, Spain, as director of the Company, for an initial mandate of six years; and
  - Mr Donald Anthony Nixon, born on 12 December 1945 in California, United States of America, residing in California, United States of America, as director of the Company, for an initial mandate of six years;
- 3) Set the registered office of the Company at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 4) Appoint Moore Stephens Audit S.à.r.l having its registered office at 2-4, rue du Château d'Eau in L-3364 Leudelange, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, for an initial mandate of six years;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième (26<sup>ème</sup>) jour de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### COMPARAÎT:

M. Joern Boelling Jacobsen, né le 18 août 1970 à Laksevag, Norvège, résidant au 5, Glan Seiont, GB-LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norvège (l'Actionnaire Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Actionnaire Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société anonyme, qu'il déclare constituer:

### «Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de «Global Gateways Lux Co S.A.» la Société).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, au sein de sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen ainsi que l'aliénation par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également, aussi bien pour son propre compte que pour le compte de tiers:

Le développement, l'acquisition, la vente, la concession de brevets, du savoir-faire et des immobilisations incorporelles liées, ainsi que la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leurs applications, y compris mais non limité au secteur de la transformation des déchets en énergie et à d'autres types de produits de recyclage.

En outre, l'objet de la Société est:

1/ au Luxembourg comme à l'étranger, d'acquérir et de détenir des participations de toutes formes au sein de sociétés et d'entreprises;

2/ de participer à la direction et à la gestion d'autres sociétés et d'entreprises, d'agir comme liquidateur;

3/ de fournir un soutien et des conseils administratifs, commerciaux et techniques à toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères; de fournir un soutien financier;

4/ de préserver, gérer et développer ses actifs, mobiliers et immobiliers; toutes les transactions impliquant des biens immobiliers, y compris la location de biens immobiliers;

5/ d'acquérir, louer, entretenir et vendre tous les biens mobiliers, y compris toutes sortes d'équipements, d'outils, de machines, d'installations et d'ordinateurs, de logiciels et matériels informatiques;

6/ d'appliquer, acquérir, échanger et exploiter des licences, brevets, marques et autres droits similaires;

La Société est également autorisée à réaliser toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière pouvant contribuer ou faciliter la réalisation de son objet ou dont l'objet est très proche de l'objet de la Société;

contracter ou accorder des crédits et des prêts, se porter caution auprès de tiers par le biais de gages ou d'hypothèques sur ses actifs, y compris sur ses activités.

L'objet de la Société est également l'investissement et le développement d'actifs immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour ses propres besoins.

La Société peut emprunter avec ou sans intérêts sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de dettes par le biais de placements privés.

La Société peut, plus généralement, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. - Capital, Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

#### 5.1. Capital social émis

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille trois euros (EUR31.003), représenté par dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euros (EUR0,00301) chacune (les Actions), ayant été intégralement libérées, et portant les droits et obligations décrits dans les présents statuts (les Statuts).

#### 5.2. Droits aux distributions attachés aux Actions

Les Actions donnent droit aux distributions, par voie de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou autrement, définies aux Articles 19 et 20.

#### 5.3. Propriété, forme et rachat des Actions

Les Actions peuvent être créées, aux choix de l'Actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6. Composition du Conseil d'Administration.** Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire Unique, elle est administrée par un administrateur unique ou par un Conseil d'Administration et, lorsqu'elle compte une pluralité d'Actionnaires, par un Conseil d'Administration composé d'au moins deux membres, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six ans.

**Art. 7. Nomination, révocation et cooptation.** L'administrateur unique de la Société ou le Conseil d'Administration peut être réélu et révoqué à tout moment sans juste motif par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut également déterminer le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leur mandat. Un administrateur peut, à tout moment, être (i) révoqué avec ou sans juste motif et/ou (ii) remplacé par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité mis en place pour les besoins de sa nomination.

En cas de vacance d'un administrateur liée à son décès, à sa démission ou à toute autre cause, les administrateurs en place peuvent élire un administrateur intérimaire à la majorité des membres restants du Conseil d'Administration afin d'y pourvoir jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Cette Assemblée Générale doit soit (i) confirmer la nomination de cet administrateur intérimaire en qualité d'administrateur de la Société, soit (ii) combler et nommer une autre personne en qualité d'administrateur de la Société afin de combler cette vacance.

**Art. 8. Représentant permanent.** Lorsqu'une personne morale est nommée en qualité d'administrateur de la Société (la Personne Morale), elle doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent afin qu'il représente la Personne Morale en tant qu'administrateur unique de la Société ou de membre du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

#### 9.1. Réunion annuelle au Grand-Duché de Luxembourg

Au cours de chaque exercice social de la Société, le Conseil d'Administration est tenu de se réunir au moins une fois physiquement au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

#### 9.2. Président

Lorsqu'un Conseil d'Administration est constitué, le Conseil d'Administration élit un de ses membres en qualité de président (le Président).

#### 9.3. Procédure de convocation aux réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la demande d'au moins deux administrateurs.

#### 9.4. Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant aux différents participants de communiquer simultanément. Une telle participation est considérée comme une participation physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée sur un seul support ou sur plusieurs supports ayant le même contenu, signés par tous les membres ayant participé à la réunion.

#### 9.5. Participation par procuration

Sous réserve des conditions posées à l'Article 9.6 (b), tout membre du Conseil d'Administration peut agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration par le biais d'un autre administrateur désigné par écrit comme son mandataire. Une copie écrite des procurations transmise par fax ou par e-mail peut suffire à établir l'existence de ces procurations lors des réunions du Conseil d'Administration.

#### 9.6. Procédures

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en Anglais.

##### (a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et délibérer que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et qu'au moins deux administrateurs sont physiquement présents. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité.

##### (b) Participation par procuration

Un administrateur de la Société peut représenter plus d'un administrateur de la Société par l'octroi d'une procuration valide à toute réunion du Conseil d'Administration, à la condition toutefois qu'au moins eux (2) administrateurs de la Société soient présents à toute réunion.

##### (c) Voie prépondérante

En cas d'égalité de vote, le Président dispose d'une voix prépondérante.

##### (d) Conflit d'intérêts

En cas de conflit d'intérêts défini à l'Article 15, lorsqu'au moins un (1) administrateur est en situation de conflit ou a un intérêt quelconque relatif à certaines questions, (i) le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre une décision sur cette question seulement si la moitié au moins de ses membres n'étant pas en conflit est présente ou représentée et (ii) les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés n'étant pas en situation de conflit.

#### 9.7. Résolutions circulaires adoptées à l'unanimité

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par voie circulaire en les approuvant par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimilé, e-mail ou par tout autre moyen similaire de communication. Une telle décision peut être documentée sur un seul moyen de support ou sur plusieurs supports ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

#### 9.8. Administrateur unique

Afin de lever toute ambiguïté, lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, toute référence au Conseil d'Administration doit être comprise comme une référence à l'administrateur unique de la Société.

### **Art. 10. Minutes des réunions du Conseil d'Administration - Résolutions de l'administrateur unique de la Société.**

#### 10.1. Forme des résolutions de l'administrateur unique de la Société

Les résolutions adoptées par l'administrateur unique de la Société sont documentées par des minutes ou par des résolutions écrites. Les minutes ou les résolutions écrites prises par l'administrateur unique doivent être signées par l'administrateur unique.

#### 10.2. Signature des minutes du Conseil d'Administration

Les minutes des réunions du Conseil d'Administration sont signées par tous les administrateurs présents à la réunion.

#### 10.3. Signature des copies ou extraits des minutes du Conseil d'Administration

Les copies ou extraits des minutes ou des résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique de la Société, selon les cas, pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances, sont signés par le Président, par deux (2) autres membres du Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique de la Société, le cas échéant.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'administrateur unique de la Société.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition entrant dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les Statuts à l'Assemblée Générale entrent dans le champ de compétence du Conseil d'Administration.

L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration est autorisé à décider et à procéder à la distribution de dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration est chargé de préparer une situation intermédiaire des comptes de la Société servant de base à la distribution des dividendes intérimaires;



2. Ces comptes intérimaires doivent démontrer que la Société dispose de fonds disponibles suffisants afin de procéder à une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice social précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les Statuts.

**Art. 12.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature unique de l'un des administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur délégué, à condition que des arrangements particuliers relatifs aux pouvoirs de signature en cas de délégation de pouvoirs ou de procuration donnée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14 aient été pris.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite de la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, dénommés les administrateurs délégués.

Le Conseil d'Administration peut également confier la réalisation de certaines tâches ou actions en son nom et pour son compte à une ou plusieurs personnes, n'étant pas nécessairement administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux à cet effet à un ou plusieurs mandataires.

**Art. 14.** Tout litige impliquant la Société, tant en qualité de demandeur que de défendeur sera géré au nom et pour le compte de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Art. 15. Conflits d'intérêts.**

##### 15.1. Procédure relative aux conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur de la Société a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans toute opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur est tenu d'informer le Conseil d'Administration de cet intérêt contraire lors de la réunion du Conseil d'Administration et sa déclaration doit être consignée et mentionnée dans les minutes de la réunion. L'administrateur ne prend pas part aux délibérations relatives à cette opération et ne vote pas sur les résolutions relatives à cette opération. L'opération et l'intérêt de l'administrateur à cette opération doivent être notifiés lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 15.2. Conflit d'intérêts de l'administrateur unique

Tant que la Société n'a qu'un administrateur unique et si l'administrateur unique a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans le cadre d'une opération à laquelle sont parties la Société et l'Administrateur Unique, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans les minutes ou dans les résolutions écrites de l'administrateur unique, le cas échéant, consignait l'approbation de cette transaction.

##### 15.3. Exceptions relatives aux conflits d'intérêts

Les Articles 15.1 et 15.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique relatives à des opérations réalisées dans le cours normales des activités de la Société et à des conditions de marché.

##### 15.4. Absence de conflit d'intérêts

Un administrateur de la Société agissant en qualité d'administrateur, responsable ou salarié de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage dans des relations commerciales, n'est pas considéré comme ayant un intérêt contraire à celui de la Société pour les besoins de l'Article 15 du seul fait de son affiliation à cette société ou entreprise.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 16.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment, sans juste motif.

### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 17.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année dans la commune du siège social de la Société, l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril (inclus) et se termine le 31 mars (inclus) de chaque année.

#### **Art. 19. Répartition des bénéfices.**

19.1. L'excédent positif du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la dotation à la réserve légale; ce prélèvement cesse

d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale était réduite en deçà du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2. L'Assemblée Générale annuelle décide de la répartition des résultats annuels et de la déclaration et du paiement des dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 19.1 et aux règles relatives aux distributions définies dans cet Article 19.

19.3. Les distributions de dividendes, au moment de leur déclaration par l'Assemblée Générale, le cas échéant, doivent être réalisées proportionnellement entre les actionnaires.

#### 19.4. Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration peut déclarer et payer un dividende intérimaire sur les profits et réserves disponibles à la distribution, y compris sur la prime d'émission et sur les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et conformément aux règles relatives aux distributions de dividendes prescrites dans ces Statuts.

L'Assemblée Générale peut également décider de procéder à des distributions prélevées sur les réserves disponibles à la distribution, y compris sur la prime d'émission et sur les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et conformément aux règles relatives aux distributions de dividendes prescrites dans ces Statuts.

#### 19.5. Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés aux Actionnaires en euros (EUR) ou dans toute autre monnaie déterminée par le Conseil d'Administration et ils peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites des décisions prises par l'Assemblée Générale en sens contraire, le cas échéant.

Les dividendes peuvent être payés en nature en actifs de toutes sortes, et la valorisation de ces actifs peut être définie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes de valorisation déterminées de façon discrétionnaire, conformes aux pratiques de marché relatives aux normes de valorisation au Grand-Duché de Luxembourg.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale. La liquidation est menée par un ou plusieurs liquidateurs, désignés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société, le cas échéant, est distribué entre les Actionnaires conformément aux Statuts et à tout accord entre les actionnaires pouvant être en vigueur à tout moment, le cas échéant.

En particulier, en cas de liquidation de la Société, les actifs excédentaires de la Société disponibles à la distribution entre les Actionnaires sont distribués au pro rata entre les actionnaires par voie d'avances sur les profits de liquidation ou après paiement (ou provisions, le cas échéant) des dettes de la Société.

### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

#### *Souscription et paiement*

L'Actionnaire Unique déclare souscrite à toutes les dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR0,00301) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de telle sorte que le liquide est à la libre disposition de la Société; la preuve de cela résulte d'un certificat de blocage et a été donnée au notaire instrumentant.

Le certificat de blocage, après avoir été paraphé et paraphé par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attaché au présent acte et sera soumis avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2015.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à approximativement 1.700 euros.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Unique adopte les résolutions suivantes:

1) Fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois;

2) Nommer:

- M. Joern Jacobsen, né le 18 août 1970, à Laksevag, Norvège, résidant au 5, Glan Seiont, GB - LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norvège, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans; et

- M. Robert Cunild, né le 18 janvier 1972 à Malaga, Espagne, résidant à Urb. Marbella Country Club 11, Calle 7H, 29660 Nueva Andalucia, Malaga, Espagne, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans.

- M. Donald Anthony Nixon, né le 12 décembre 1945 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant en Californie, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans;

3) Fixer le siège social de la Société au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

4) Nommer Moore Stephens Audit S.à.r.l ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau à L-3364 Leudelange, comme commissaire aux comptes de la Société, pour un mandat initial de six ans.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: EAC/2015/2600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027511/565.

(150031332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

### **Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.785.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of February.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B181697 and having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B181.785 and incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Léonie GRETHEN, on 11 October 2013 and which articles of association (the "Articles") published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 20 on 3 January 2014 have not been amended (the "Company"),

here represented by Mrs. Edilaine JUDGE, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9 February 2015.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by one Pound Sterling (GBP 1.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000)

shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to fifteen thousand one Pound Sterling (GBP 15,001.-) by the issuance of one (1) new share having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-).

#### *Subscription - Payment*

The one (1) new share is subscribed by the Sole Shareholder, Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., represented as stated above, prenamed, by a contribution in cash in an amount of one hundred eighty thousand six hundred Pound Sterling (GBP 180,600.-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling (GBP 1.-) to the share capital account of the Company, and
- the surplus in the amount of one hundred eighty thousand five hundred ninety-nine Pound Sterling (GBP 180,599.-) to the share premium account of the Company.

The amount of one hundred eighty thousand six hundred Pound Sterling (GBP 180,600.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary by a blocking certificate.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at fifteen thousand and one Pound Sterling (GBP 15,001.-), represented by fifteen thousand and one (15,001) Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.”

The remainder of article 6 and of the Articles remains unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1.700.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg.

#### **A COMPARU**

1. Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.785 et ayant un capital social de quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000.-) (l'«Associé Unique»),

étant l'associé unique de Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 181.785 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 20 du 3 janvier 2014 et dont les statuts (ci-après les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés,

ici représentée par Mme Edilaine JUDGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

Sur ceci, l'Associé Unique, représenté par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'une Livre Sterling (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune à quinze mille et une Livre Sterling (GBP 15.001,-) représenté par quinze mille et une (15.001) parts sociales par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

#### *Souscription - Libération*

La nouvelle part sociale est souscrite par l'Associé Unique, Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, prénommé, par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt mille six cents Livre Sterling (GBP 180.600,-) qui sera alloué comme suit:

- Un montant d'une Livre Sterling (GBP 1,-) au compte capital social de la Société; et
- Le surplus d'un montant de cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Livre Sterling (GBP 180.599,-) au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de cent quatre-vingt mille six cent livres sterling (GBP 180.600) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat de blocage.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille et une Livre Sterling (GBP 15.001,-), représenté par quinze mille et une (15.001) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

Le reste de l'article 6 et des Statuts demeure inchangé.

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: DAC/2015/2716. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027539/126.

(150031928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

#### **Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5411 Canach, 28, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 127.900.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2490 du 7 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015026827/12.

(150030295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Siboney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Peegie Financial Markets S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.470.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Delta Partners Growth Fund II GP Limited acting in its capacity as general partner for and on behalf of Delta Partners Emerging Markets TMT Growth Fund II L.P., a limited partnership having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1 9005, Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number WK-64949,

Here represented by Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Peegie Financial Markets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 190470 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg), on 29<sup>th</sup> August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3191 of 31 October 2014.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into Siboney Holding S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name of Siboney Holding S.à r.l."

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six février.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Delta Partners Growth Fund II GP Limited, agissant en sa qualité d'associé commandité au nom et pour le compte de Delta Partners Emerging Markets TMT Growth Fund II L.P., une limited partnership, ayant son siège social c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1 9005, Iles Cayman, immatriculée au Register of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro WK-64949,

Ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 février 2015 qui, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Peegie Financial Markets S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190470 (la "Société"), constituée par acte de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3191 du 10 octobre 2014.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en Siboney Holding S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: Siboney Holding S.à r.l."

*Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4214. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027839/83.

(150031597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 9 février 2015, que plusieurs associés de la Société ont transféré une partie des parts ordinaires qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

York Capital Management, L.P. ....	2
York European Focus Master Fund, L.P. ....	1
York European Opportunities Investments Master Fund, L.P. ....	3
York Multi-Strategy Master Fund, L.P. ....	4
York European Distressed Credit Fund, L.P. ....	1
York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P. ....	1
York Select Master Fund, L.P. ....	2
York Asia Opportunities Investments Master Fund, L.P. ....	1
York Select, L.P. ....	2
York Select Investors Master Fund, L.P. ....	2
Jorvik Multi-Strategy Master Fund, L.P. ....	1

à York Global Finance Fund II, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des lies Cayman, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190 Elgin Avenue, KY1-9005, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands sous le numéro WK-73015.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- York Capital Management, L.P. . . . . .	98 parts ordinaires
- York European Focus Master Fund, L.P. . . . . .	82 parts ordinaires
- York European Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . . .	197 parts ordinaires
- York Multi-Strategy Master Fund, L.P. . . . . .	246 parts ordinaires
- York European Distressed Credit Fund, L.P. . . . . .	49 parts ordinaires
- York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . . .	56 parts ordinaires
- York Select Master Fund, L.P. . . . . .	119 parts ordinaires
- York Asia Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . . .	53 parts ordinaires
- York Select, L.P. . . . . .	126 parts ordinaires
- York Select Investors Master Fund, L.P. . . . . .	112 parts ordinaires
- Jorvik Multi-Strategy Master Fund, L.P. . . . . .	36 parts ordinaires
- York Credit Opportunities Fund, L.P., . . . . .	25 parts ordinaires
- Permal York Ltd. . . . . .	31 parts ordinaires
- York Global Finance Fund II, L.P., . . . . .	20 parts ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

York Global Finance II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015027101/43.

(150030310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 28 janvier 2015:

- nomination de Monsieur Fabian Sires, né le 27 septembre 1976 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017; et

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

- \* Madame Zora Bass;
- \* Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman;
- \* Monsieur Gérald Olivier David Welvaert;
- \* Monsieur Jorge Perez Lozano;
- \* Monsieur Jacob Mudde;
- \* Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen;
- \* Monsieur Johannes Laurens de Zwart;
- \* Monsieur Jean-Jacques Josset;
- \* Monsieur Martin Paul Galliver;
- \* Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas;
- \* Monsieur Fabrice Stéphane Rota; et
- \* Monsieur Fabian Sires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015027036/31.

(150030797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.